

Commerçant   
Nom d'entreprise :

Particulier

Nom-Prénom:  
Adresse:

N° de portable:  
N° identifiant TVA:  
Plaque d'immatriculation:

Numéro de Téléphone:  
Email:  
Numéro d'identification:

#### **vous voulez**

**Tarifs** \*1PL = 1 Plaats de Parking

Règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement correct du marché vintage situé au Pottelberg, organisé par « S.A.B.R.A.+C ».

Le marché-brocante se déroule **tous les Mercredis au matins entre 09h00 et 12h30** sur les lieux indiqués par l'Organisation « S.A.B.R.A.+C » en concertation avec le comité de direction du FAMIFLORA.

**Les exposants ne peuvent pas arriver au parking avant 07h00.** L'exposant peut obtenir un stand en réservant d'avance sur le site web. Obligatoire, expose à partir de 09h00

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'EXPOSER OU DE VENDRE LES PRODUITS SUIVANTS :

- Les produits nouveaux (déclarés sans valeur) seulement les objets de collection et OLD NEW STOCK peuvent être acceptés à condition d'un accord.
  - La marchandise de contrefaçon, les droits d'auteur doivent être respectés.
  - Les produits pharmaceutiques, les drogues, les plantes médicinales.
  - Les armes et les munitions ainsi que les objets de désarmement.
  - Les boissons alcooliques
  - Les animaux vivants.
  - Les objets aux vers du bois visiblement vivants.
  - Les denrées alimentaires, la confiserie : règlement HACCP
  - Les pluralités de Hilti, Spit, ou des outils de travail professionnels.
  - Les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, les télévisions ainsi que les installations stéréophoniques sans nom de marque ou dont l'origine est inconnue.
  - Les légumes, les plantes ornementales, les fruits, les œufs, ... (seulement sur Marché Le jardin d'Eden).
  - Les vidéos porno et autres produits à caractère sexuel. (Sauf art)
  - Pas de chaussures, sauf police, militaria, vieux souvenirs sportifs
  - Cette énumération est illimitée.
- Les exposants sont responsables de leurs produits. L'organisation « S.A.B.R.A.+C » ne peut en aucun cas être tenue responsable.
- Les gardes ou les membres de l'organisation sont les seuls plénipotentiaires à désigner un stand à l'exposant. Les réservations en ligne et par SMS ont toujours primauté.

- Le marché-brocante doit garder son caractère et éviter qu'il devienne un marché commun.

- L'organisation peut porter plainte auprès de la police en cas de harcèlement (verbal ou physique) envers les gardes.

- Les exposants sont obligés à prendre leurs déchets après que le marché se soit terminé (à peine d'interdiction d'accès). La location doit être dans l'état où elle était avant le commencement des activités. Le règlement est tel qu'il est. Toute violation du règlement peut engendrer l'évacuation éventuelle de l'exposant en question.

- Les exposants ne peuvent **pas quitter leur stand avant 12h30** par respect pour les clients, le marché est un ensemble pour le meilleur et pour le pire. **Emballer à partir de 12h.**

- Les rayonnages s'élèvent à deux mètres au maximum et contiennent des vêtements vintage, militaires ou en fourrure. Maximum 2 mètres.

- Pas de chaussures (au maximum trois paires)

Conditions supplémentaires

- Les exposants sont légalement tenus à répondre aux lois sociales et juridiques de ce pays. L'organisation n'est pas responsable des accidents éventuels.

- Les personnes résidant illégalement dans l'Union européenne ne peuvent pas commercer.

- Les exposants commerçant sous numéro de T.V.A. doivent l'afficher à un endroit à haute visibilité ou être capables de le présenter à l'autorité compétente.

- Chaque exposant est obligé, lors de la première visite, à faire enregistrer sa carte d'identification et à signer le règlement, donnant ainsi sa notification.

- Les exposants qui disposent d'une carte ambulatoire doivent toujours l'avoir sur soi et mettre un panneau indiquant le numéro.

**Toutes les règles fédérales de covid-19 doivent être respectées.**

**Lu et approuvé, écrit à la main :**

Nom et signature

X